

658-5

ANNEXE 2
ATTESTATION POUR AUGMENTATION DU PTAC
ET DEROGATION SUR LA MASSE DE L'ESSIEU SUPPLEMENTAIRE
Véhicules semi-remorques de catégorie internationale O4

ENGAGEMENT CONSTRUCTEUR

Je soussigné, **SEG BP 175 85203 FONTENAY LE COMTE**
constructeur / importateur-acrédité du véhicule (ou type de véhicules) décrit ci-dessous,
atteste que le véhicule (ou type(s) de véhicules), lors de sa sortie d'usine :

(D.1) Marque : **SAMRO**
(D.2) Type Variante Version ou type mines : type **ST39WG**
variante
version **P R T V W A E**
(E) Numéro d'identification du véhicule (si attestation individuelle) :
(K) Numéro de réception par type : **N85.04.123.0**

(J.1) SREM / SRTG / SRAT (1)

est équipé de **3** essieux ;

1 - Augmentation du PTAC (2) :

Condition 1 : respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible, au moins égale à ~~37 tonnes~~ pour les semi-remorques à 2 essieux ou à 38 tonnes pour les semi-remorques à plus de 2 essieux.

Condition 2 : est équipé d'un système de freinage avec antiblocage (ABS) tel que défini au point 3.2 de l'annexe X de la directive 71/320/CEE ou au point 3.2 de l'annexe 13 du règlement CEE-ONU N°13 équivalent..

Le respect des conditions 1 et 2 ci dessus permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, une mise à jour de la rubrique F.2 du certificat d'immatriculation en y mentionnant la valeur :

~~-37 tonnes (semi-remorques à 2 essieux) (4)~~

~~-38 tonnes (semi-remorques à plus de 2 essieux) (4)~~

2 - Dérogation sur la masse de l'essieu supplémentaire (2) :

Condition 3 : respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible d'au moins égale à ~~39 tonnes~~ pour les semi-remorques à plus de 3 essieux.

Le respect de la condition 3 permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, l'inscription sur le certificat d'immatriculation de la mention suivante : « Ensemble + 5 essieux + 1 tonne »

L'acceptation des conditions ci dessus n'est recevable que si les adaptations techniques particulières suivantes (pneumatiques adaptés, ...) sont satisfaites (3): indice de charge mini en monte simple 160 et en monte jumelée 137

Pneumatiques autorisés : en monte simple 385/55R22,5 ou 385/65R22,5 ou 425/65R22,5
et en monte jumelée 275/70R22,5 ou 315/70R22,5 ou 11R22,5

signature du constructeur / importateur-acrédité-

Fait à Balbigny, le 29 mars 2011

responsable homologation SEG

B. CHAGNEUX

signature du service en charge des réceptions

Fait à *Nantes* le 30/03/2011

sous le numéro d'enregistrement : *T.85.007*

SEG Balbigny

SAS au capital de 1 303 398 euros
Rue de l'Industrie - 42510 BALBIGNY

Tél : (33) 04 77 27 62 16

Fax : (33) 04 77 28 10 80

RCS Le Poteau sur Yon 305 836 210 - TVA FR14 305 836 210 - APE 342 J



[Signature]

ENGAGEMENT PROPRIETAIRE

Je soussigné,

titulaire du certificat d'immatriculation

du véhicule visé ci dessous, certifie que les adaptations techniques particulières visées ci dessus sont satisfaites, ont été levées et que le véhicule n'a pas subi de transformations notables.

(I) Numéro d'identification du véhicule : **VK1 ST39WGRA500555**

(B) date de la première immatriculation : **15/12/2005**

(A) Numéro d'immatriculation : **BN-928-WG**

Fait à

le

signature du titulaire du certificat d'immatriculation

(1) Rayer la ligne non concernée

(2) Paragrapher à l'atter impitativement si non concerné en condition non respectée

(3) Indiquer NEANT si aucune adaptation technique requise

(4) Rayer la ligne non concernée